

## **Histoire – Thème 2**

### **L'invention de la citoyenneté dans l'Antiquité**

***Citoyenneté et démocratie à Athènes (Ve-IVe siècle av. J.-C.)***

***Citoyenneté et empire à Rome (Ier-IIIe siècle)***

**L'ESSENTIEL A SAVOIR, et A SAVOIR EXPLIQUER**

- situer la cité d'Athènes ;
- situer le monde grec ;
- situer les limites et l'étendue de l'Empire romain durant la *pax romana* ;
- Périclès ;
- Clisthène ;
- une cité grecque ;
- la démocratie ;
- la citoyenneté ;
- un citoyen ;
- les guerres médiques ;
- l'aristocratie ;
- la tyrannie ;
- l'oligarchie ;
- le démos ;
- l'acropole ;
- l'agora ;
- la *prytanèia* ;
- l'*ekklesia* ;
- l'ostracisme ;
- un magistrat ;
- la ligue de Délos ;
- l'Héliée ;
- la Boulée ;
- un stratège ;
- un magistrat ;
- la guerre du Péloponnèse ;
- une liturgie ;
- un métèque / un pérégrin ;
- un esclave ;
- un démagogue ;
- la Table claudienne ;
- Edit de Caracalla ;
- conquête de la Gaule par Jules César ;
- les *tria nomina* ;
- une province romaine (sénatoriale, impériale) ;
- les *limes* ;
- patricien ;
- plébéien ;
- comices ;
- romanisation ;
- municipes ;
- droit romain ;
- droit latin ;
- cités pérégrines ;
- Claude ;
- Caracalla ;

## **INTRODUCTION**

***Ve av. siècle en Europe : émergence du concept de citoyenneté et de démocratie***

***Une définition unique n'est pas satisfaisante, il faut prendre en compte les contextes de chaque civilisation***

***Les civilisations grecques et romaines au fondement notre civilisation actuelle***

En **Europe**, c'est au **V<sup>e</sup> siècle avant J.-C.** qu'apparaît la notion de **citoyenneté : l'homme qui appartient à une communauté et qui y dispose de droits et devoirs. Ces droits et devoirs lui permettent de participer à la vie politique, c'est la démocratie : la participation du peuple à la vie politique.**

Ces notions de citoyenneté, de démocratie, à l'**origine de nos démocraties modernes**, sont toutefois **complexes et diverses** dans le monde antique. Ce n'est donc pas une définition unique qu'il faut retenir.

C'est en Grèce et particulièrement dans la cité d'Athènes que les fondements essentiels de la civilisation occidentale se sont forgés :

- la politique et notamment le système politique de la démocratie ;
- la philosophie ;
- la science ;
- l'histoire avec Hérodote.

C'est ensuite, entre autre, par le monde romain que ces notions se sont diffusées.

Il s'agit dans cette séquence de comprendre **ce que signifie être citoyen à Athènes aux V<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles avant J.-C.** et ce que signifie être citoyen durant la **période de l'Empire romain**, c'est-à-dire quatre siècles plus tard que la période que nous étudions pour Athènes.

Nous étudierons donc deux espaces géographiques différents et deux périodes différentes en parallèle.

**Questions de compréhension 1** (*à faire à la maison, après avoir travaillé la partie précédente, vous ne devez pas avoir le cours sous les yeux pour répondre afin de faire travailler votre mémoire et votre compréhension, réponse sur la feuille de couleur et correction en classe sur la feuille de couleur, pensez à laisser de la place pour la correction*)

1° - Quels sont les deux espaces et les deux périodes chronologiques étudiées dans cette séquence ?

2° - Pourquoi les étudier en même temps ?

*Il s'agit du même thème : l'invention de la citoyenneté et de la démocratie durant l'Antiquité, donc il est intéressant de voir les ressemblances et les spécificités de chacun de ces deux espaces.*

3° - Quelle est l'importance de ce thème de nos jours ?

*Il nous montre que le fait d'avoir des droits n'est pas toujours allé de soi, ce sont des acquis qu'il faut préserver. De nos jours, beaucoup de personnes n'ont pas le statut de citoyen dans leur pays, ou n'ont aucun droits politiques dans leur pays.*

**Problématique**

**? Comment apparaît la notion de citoyenneté et de démocratie**

## *durant l'Antiquité ?*

*? Qu'est-ce qu'être citoyen à Athènes ? A Rome ?*

*? Comment se pratique la citoyenneté à Athènes ? A Rome ?*

*? Quelles en sont les limites à Athènes ? A Rome ?*

*? Quelles sont les ressemblances et les dissemblances entre la citoyenneté romaine et athénienne ?*

### **Annnonce de plan**

*Athènes et Rome présentent deux contextes très différents (I) dans lesquels vont émerger la notion de citoyenneté et de citoyens (II), qui permettront à certains d'exercer des droits et de devoirs et des fonctions politiques au sein de leur communauté (III).*

## Objectif 1 : Découvrir les contextes spatiaux et historiques de la séquence

### I- Athènes et Rome : deux contextes spatiaux et chronologiques différents

*Être citoyen, c'est appartenir à un territoire et à un groupe d'hommes*

**Être citoyen, c'est appartenir à un territoire et à un groupe d'hommes.** Nous allons donc dans cette première partie étudier le territoire et le cadre chronologique des deux espaces concernés par cette étude.

#### A)- Athènes aux V<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles avant J.-C., étude du territoire et des hommes

##### 1°- Cadre spatial

*La cité est la forme d'organisation de l'Antiquité*

La cité est la **forme d'organisation politique des sociétés humaines de l'époque en Méditerranée.** Ce sont en réalité de **véritables États indépendants** qui se gouvernent eux-mêmes.

*L'organisation spatiale d'une cité grecque*

Athènes est une de ces **cités (polis)** du monde grec antique. Son **territoire (l'Attique)**, environ 2650 km<sup>2</sup>) comprend une **ville principale (l'Asty)**, un **territoire rural (la Chôra)** et un **espace littoral** (la **mer** joue un **rôle essentiel** en Grèce), avec pour Athènes, notamment le **port du Pirée.**

On estime qu'à Athènes il y avait environ **300.000 habitants.**

## **Un monde grec constamment en guerre**

Athènes est **constamment en lutte**, contre les **autres cités grecques**, contre l'**Empire perse**.

## **Les guerres médiques au Ve siècle av.**

Au **Ve siècle av.**, des guerres opposent une coalition des cités grecques à ce vaste empire perse : les **guerres médiques**. **Deux victoires contre les Perses, Marathon et Salamine (- 490 et - 480)** permettent à la cité d'Athènes de **dominer** le monde grec. Ces victoires ont été acquises grâce aux soldats, les **Hoplites**, qui forment l'ossature de l'armée de la cité (marche forcée de Marathon).

*Bataille des Thermopyles (- 480), alliance des cités grecques contre l'empire perse (achéménide). Dans le défilé des Thermopyles qui donne accès à la Grèce centrale, le long de la mer Égée (emblème de la résistance désespérée). Victoire perse mais les derniers hoplites spartiates (300) parviennent à freiner les Perses et à permettre à l'arrière garde grecque de se reformer (cF. Film Les 300).*

Athènes a **triomphé** des **Perses** à la suite des **batailles de Marathon et Salamine**. La **Perse** faisait figure de **grande puissance** à l'époque. C'est pourquoi **Athènes s'est révélée** comme une **cité puissante** et a fondé une ligue appelée **Ligue de Délos en - 478**, réunissant sous l'**autorité d'Athènes** plusieurs cités grecques. En réalité, Athènes a eu tendance à **exploiter économiquement** (ex. : obligatoire ponctuelle d'utiliser la monnaie, les unités de poids et de mesure athéniennes) **et politiquement** ses alliés de la ligue : c'est l'**impérialisme** athénien.

Le Péloponnèse, est une région au **sud de la Grèce**, avec comme **principale cité, Sparte**. C'est une cité **rivale** d'Athènes, **la plus importante**, qui n'est

***pas membre de la ligue de Délos mais dirige la ligue du Péloponnèse. Tout au long du V<sup>e</sup> siècle avant J.-C., les rivalités entre ces deux cités n'ont cessé de s'aggraver. Elles débouchent sur la Guerre du Péloponnèse de 431 à 404 av. n.e., guerre qui se termine par une défaite d'Athènes qui dû démanteler son empire maritime et dissoudre la ligue de Délos.***

## 2° - Cadre chronologique

***Clisthène, l'un des premiers initiateur de l'ouverture de la vie politique au peuple-citoyen à la fin du VIe***

C'est à la **fin du VIe siècle av.**, grâce à des réformateurs comme Clisthène, que la démocratie s'est mise en place à Athènes : elle fait alors figure d'**exception dans le monde grec.**

***La démocratie devient incontournable au V et au IVe av.***

A partir du VIe siècle et durant deux siècles, c'est le **régime démocratique** qui a été **le plus utilisé à Athènes.**

**338 av. J.-C.** correspond à la **défaite d'Athènes et des autres cités grecques** face à Philippe de Macédoine qui agrandit ainsi son royaume. C'est la **fin** de l'**indépendance** des cités grecques et donc d'Athènes. Ce sera le cas aussi avec le fils de Philippe, Alexandre (le Grand), mais pour autant ce ne sera **pas la fin de la démocratie**, car durant cette période, dite **période hellénistique** (*vient de -les Hellènes-, petite tribu durant la Guerre de Troie*), la **démocratie** était beaucoup **plus répandue** que durant la période précédente.

**Tyrannie** : régime politique qui se caractérise par l'autorité d'un seul homme souvent arrivé au pouvoir par la force.



**Démocratie** : régime politique dans lequel la souveraineté appartient au peuple (*démos*) et où l'exercice du pouvoir est accessible à tous les citoyens.

**Oligarchie** : régime politique fondé sur le gouvernement d'une minorité, généralement les plus riches (que l'on peut aussi appeler l'aristocratie).

**Questions de compréhension 2** (*à faire à la maison, après avoir travaillé la partie précédente, vous ne devez pas avoir le cours sous les yeux pour répondre afin de faire travailler votre mémoire et votre compréhension, réponse sur la feuille de couleur et correction en classe sur la feuille de couleur, pensez à laisser de la place pour la correction*)

1° - Quelle est la forme d'organisation politique du monde grec ?

*La cité = cité-état*

2° - De quoi se compose une cité ? Donnez le nom de ces parties pour Athènes.

*Une région (l'Attique) ; une ville principale, l'Astye (Athènes) ; un territoire rural, la chôra et un littoral (avec le port du Pirée entre autre). cf. carte p. 41*

3° - Quels sont les adversaires d'Athènes ?

*Les autres cités grecques, notamment Sparte ; l'Empire perse.*

4° - Pourquoi peut-on parler d'impérialisme athénien ?

*Athènes a triomphé des Perses à la suite des batailles de Marathon et Salamine. La Perse faisait figure de grande puissance à l'époque. C'est pourquoi Athènes s'est révélée comme une cité puissante et a fondé une ligue appelée Ligue de Délos en - 478, réunissant sous l'autorité d'Athènes plusieurs cités grecques. En réalité, Athènes a eu tendance à exploiter économiquement (ex. : obligatoire ponctuelle d'utiliser la monnaie, les unités de poids et de mesure athéniennes) et politiquement ses alliés de la ligue : c'est l'impérialisme athénien. Le Péloponnèse, est une région au sud de la Grèce, avec comme principale cité,*

**Sparte**. C'est une cité **rivale** d'Athènes, **la plus importante**, qui n'est pas membre de la ligue de Délos mais dirige la ligue du Péloponnèse. Tout au long du **v<sup>e</sup> siècle** avant J.-C., les **rivalités** entre ces deux cités n'ont cessé de s'aggraver. Elles débouchent sur la **Guerre du Péloponnèse de 431 à 404 av. n.e.**, guerre qui se termine par une **défaite d'Athènes** qui dû **démanteler son empire maritime et dissoudre la ligue de Délos**.

5° - Quand apparaît la démocratie dans le monde grec ? Où et à l'initiative de qui ?

6° - Quels sont les différents types de régimes politiques présents dans le monde grec ? Expliquez et différenciez-les.

## **B) - Rome, aux II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles, occupation spatiale et organisation politique**

### **1°- Cadre chronologique**

***Le Haut Empire de 14 à 235, le début de l'Empire romain***

On appelle Haut **Empire**, la période qui s'étend de **14 après**, année de la **mort d'Auguste** (qui a mis en place l'**Empire en - 27**) à **235** après. L'Empire succède à la **République** (qui était un régime **oligarchique dirigé par des nobles**). Pendant ces deux siècles, **quatre dynasties d'empereurs** se succèdent (ces dynasties ne sont pas nécessairement des successions de père en fils).

***L'Empereur cumule plusieurs fonctions***

L'empereur représente le **général en chef acclamé par ses soldats** qui saluent en lui la puissance **divine** apportant la victoire. Le régime politique n'est pas démocratique, au sens moderne du terme, car il **repose sur un personnage**, l'empereur, et sur les **notables les plus riches**.

## 2°- Cadre spatial

### ***Un territoire immense sur plusieurs continents***

Grâce à ses **conquêtes**, Rome est devenue la **capitale d'un vaste empire de 5 millions de km<sup>2</sup> (sur trois continents)**. Cet empire est **essentiellement méditerranéen**. On peut distinguer :

- les **peuples les plus romanisés** (adoption de modes de vie, culture latine) qui vivent autour des **rivages de la Méditerranée**.
- les **provinces éloignées** comme les trois Gaule (Lyonnaise, Aquitaine et Belgique), la Bretagne, les Germanie, les provinces danubiennes.

### ***La mer Méditerranée au cœur de l'Empire***

Les Romains désignent la **Méditerranée** par l'expression ***mare nostrum*** («notre mer») ce qui signifie que ces terres appartiennent à une **même civilisation**. On assiste durant cette époque à une **période de paix et de prospérité économique («*pax romana*»)** à l'intérieur des **frontières** de l'Empire. Ces dernières se présentent sous la forme de **frontières naturelles complétées** par tout un **réseau de fortifications** appelées ***limes***.

### ***Une organisation administrative du territoire en provinces de deux types***

L'**Empire** est organisé en **provinces, 2 types** en fonction de l'ancienneté de la conquête et de la présence ou non de légions :

- les **provinces impériales** : l'Empereur nomme des **légats (représentants de l'Empereur en province)** dans les **provinces non pacifiées**, ce qui signifie qu'il y a des **légions romaines**.
- les **provinces sénatoriales** : administrées par des **proconsuls**. Ces

provinces sont **pacifiées**, ce sont donc **les plus anciennes** et **en principe**, il n'y a **pas de légions**.

Ex. : La province de Chypre, d'abord province impériale puis cédée au Sénat.

**En plus** de ces deux types de provinces, il y a bien sûr **l'Italie**, berceau de Rome et de la citoyenneté romaine.

*L'Egypte a un statut particulier : elle relève du domaine privé de l'empereur.*

**Provinces sénatoriales** : provinces du « peuple romain », les plus anciennement conquises et les plus pacifiées ; elles sont en général administrées par des sénateurs.

**Provinces impériales** : moins pacifiées que les provinces sénatoriales, elles sont administrées directement par l'empereur. Les gouverneurs de ces provinces sont *aussi* des sénateurs (*mais pour le compte de l'empereur, pas pour le compte du peuple romain*) ou des chevaliers.

**Pax romana** : (*la paix romaine*) désigne la longue période de paix (du I<sup>er</sup> siècle au II<sup>e</sup> siècle après J-C) imposée par l'Empire romain sur les régions contrôlées.

*L'expression provient du fait que l'administration et le système légal romain pacifiaient les régions qui avaient souffert des querelles entre chefs rivaux. Pendant ce temps, Rome livrait toujours bataille contre les peuples et les tribus en périphérie.*

**Limes** : Système de frontières et de limites ( naturelle ou artificielle) qui désigne toutes les frontières de l'Empire romain. *Pour les Romains, ce terme signifie qu'il s'agit d'une barrière pour défendre l'intérieur de l'Empire romain.*

### 3° - La cité, cadre de vie

***La cité romaine comme en Grèce est le cadre d'organisation spatiale du monde antique***

Comme en Grèce, la **cité** (*civitas*) est le cadre politique le plus répandu. L'Empire romain est une **fédération de cités**. **Chaque homme libre est citoyen de sa cité**.

***La plupart des cités ont des caractères communs qui montrent leur « romanité » ...***

Toutes les cités ont des **caractères communs** :

- un **territoire délimité**.
- un **centre urbain** organisé autour d'un **forum** (**place centrale** à l'instar de l'**agora**).
- des **institutions stables** avec une **assemblée**, un **sénat local** des **magistrats**.

***... Mais avec des statuts juridiques différents***

Il existe une **hiérarchie** dans les **statuts juridiques** des cités.

Questions de compréhension 3 (à faire à la maison, après avoir travaillé la partie précédente, vous ne devez pas avoir le cours sous les yeux pour répondre afin de faire travailler votre mémoire et votre compréhension, réponse sur la feuille de couleur et correction en classe sur la feuille de couleur, pensez à laisser de la place pour la correction)

1° - Qu'est-ce que l'Empire romain ? A quelle période fait-il suite ? Quand s'achève-t-il ?

*L'Empire romain (latin : Imperium romanum) est le nom donné à la domination romaine antique entre 27 av. J.-C. et 476 ap. J.-C.. Durant cette période de cinq siècles, l'Empire est ainsi l'une des plus grandes entités politiques de l'Histoire, qui influença profondément le monde méditerranéen, sur le plan culturel,*

*linguistique et finalement religieux, tout en assurant la conservation de la civilisation grecque antique reçue en héritage. La période impériale fut aussi un temps de développement des échanges économiques, facilité par la construction d'un important réseau routier qui a existé parfois jusqu'à l'époque moderne. L'Empire fut fondé par Auguste, qui mit fin à la dernière guerre civile, dans la toute fin de la République romaine. Contrairement au régime républicain, qui était oligarchique, l'Empire fut une autocratie.*

## **2° - Quel est le statut de l'empereur romain ?**

*Dans la Rome antique, le terme ne définit pas une fonction précise et légale mais plutôt un conglomérat de pouvoirs qui ont pu s'ajouter, se soustraire ou changer au cours des siècles (en général basé sur une accumulation des pouvoirs républicains et du soutien de l'armée). Il n'est pas propriétaire de son trône, mais est un simple mandataire de la collectivité, chargé par elle de diriger la République.*

*Les empereurs romains refusaient d'être considérés comme des rois, préférant l'idée d'apparaître comme des leaders de la République, pourtant défunte.*

*En plus de leur fonction pontificale (Pontifex Maximus), les empereurs avaient un statut divin, initialement après leur mort, et, depuis le Dominat, à partir de leur accession au pouvoir. Lorsque le christianisme prévaut sur le paganisme, le statut religieux des empereurs change, pour devenir régent du Christ sur Terre.*

## **3° - Décrivez l'occupation spatiale de l'Empire romain.**

*L'État romain s'est agrandi au point d'englober un territoire allant de la Maurétanie Tingitane (Maroc) jusqu'à la Mésopotamie, et de la Bretagne (Angleterre) jusqu'à l'Égypte.*

## **4° - Décrivez l'organisation de l'Empire.**

*Italie, Égypte, provinces impériales, provinces sénatoriales  
Cité de droit romain, cité de droit latin*

**A l'issue du travail sur cette partie, vous êtes capable de :**

- décrire l'organisation politique du monde grec et du monde romain ;
- décrire l'occupation spatiale du monde grec et du monde romain, situer Athènes, situer Rome ;
- situer chronologiquement l'apogée d'Athènes, situer chronologiquement la pax romana ;
- expliquer les différents régimes politiques.

## Objectif 2 : Découvrir et comprendre qui est citoyen à Rome et à Athènes

### II- Citoyennetés et démocraties à Athènes et à Rome

#### A)- Athènes, une démocratie réduite

##### 1°- La citoyenneté athénienne très exclusive

***En 509 av., Clisthène veut permettre aux habitants considérés comme athéniens une plus grande participation à la vie politique et doit donc définir des critères d'appartenance à la citoyenneté***

En 509, quand **Clisthène** parvient au pouvoir, son idée est d'instaurer une **plus grande isonomie des citoyens** et donc de **créer un régime plus égalitaire** après la période des tyrannies successives.

***En 451 av., ces critères d'appartenance sont réduits***

En **451**, **Périclès** rend l'**accès à la citoyenneté encore plus fermé (père citoyen et mère, fille de citoyen) : il s'agit d'un droit du sang très limité. Environ 40.000 citoyens** / 300 à 400.000 habitants de l'Attique (*chiffres difficiles à cerner précisément, sources limitées*). Cela veut donc dire que l'**immense majorité** de la **population ne participe pas ou très peu à la vie politique.**

***Peuple-citoyen et population ne sont donc pas synonymes***

**Isonomie** : égalité des citoyens devant la loi.

**Dème** : subdivision territoriale de l'Attique créée par Clisthène, qui correspond à un village ou à un quartier.

##### 2°- Les exclus de la citoyenneté athénienne

***Des exclus du peuple-citoyen***

Sont **exclus** de la citoyenneté :



### **Les esclaves**

- les **esclaves**. On estime qu'ils sont environ 150.000. Ils appartiennent à un maître qui les considère comme un bien matériel et non comme un homme. Les esclaves sont soit des prisonniers de guerre barbares réduits en esclavage, soit des descendants de parents eux-mêmes esclaves. L'esclavage est courant dans le monde antique.

### **Les métèques**

- les **métèques** ou étrangers. Ils sont exclus de la vie politique, ce sont des hommes libres qui exercent différents métiers comme commerçants ou artisans. Ils ont donc une **importance considérable pour l'économie** de la cité.

### **les femmes**

- les **femmes en général qui ne sont jamais citoyennes mais au mieux, fille et épouse de citoyen**. Pour les Grecs, l'idéal reste celui d'une femme au foyer. Pourtant, elles jouent un rôle important dans certaines fêtes religieuses.

Les **enfants masculin de citoyens**, ne deviennent citoyen qu'à **20 ans**, une fois **inscrit sur les registres** du dème et effectuée l'**éphébie**. Ils peuvent alors faire partie du **démós, le peuple réuni en assemblée**.

**Athènes a toujours limité l'accès à sa**

Au final, si **aujourd'hui** nous vivons dans un **système démocratique**, il est fort **différent de celui d'Athènes**. De surcroît, **Athènes** n'a **jamais cherché à étendre le droit de citoyenneté (au**

**citoyenneté**

**contraire de Rome)** et il était donc très difficile de devenir citoyen athénien si l'on n'était pas né de parents athéniens.

**Esclaves** : homme, femme, ou enfant sans aucun droit, considéré comme un «instrument vivant» (Aristote).

**Métèques** ou étrangers ainsi que leurs enfants : étranger libre résidant à Athènes et bénéficiant de la protection des lois en échange du versement d'une taxe.

**Ephébie** : période de formation militaire et civique de deux ans (entre 18 et 20 ans) marquant le passage à l'âge adulte et l'accès à la citoyenneté. Elle n'est attestée avec certitude que pour le IV<sup>e</sup> siècle.

**Questions de compréhension 4** (*à faire à la maison, après avoir travaillé la partie précédente, vous ne devez pas avoir le cours sous les yeux pour répondre afin de faire travailler votre mémoire et votre compréhension, réponse sur la feuille de couleur et correction en classe sur la feuille de couleur, pensez à laisser de la place pour la correction*)

1° - Quels sont les critères pour être citoyen athénien ?

2° - Quelles catégories de population sont exclues de la citoyenneté ?

3° - En quoi peut-on dire que la citoyenneté à Athènes est restrictive ?

## **B)- La romanisation permanente de l'Empire**

### **1°- Une citoyenneté plus ouverte dans l'Empire romain**

***Au départ, une citoyenneté par la filiation  
(droit du sang)***

On est citoyen lorsque l'on est un **homme libre né de parents**

**citoyens légalement mariés** (droit du sang).

### ***Une citoyenneté valorisée et affichée***

Être citoyen, c'est avoir des **marqueurs sociaux visibles** (très importants dans les sociétés de l'Antiquité) comme :

- le **Tria nomina** (identification avec un nom, un prénom et un surnom, avec l'indication du prénom du père), qui laisse de plus en plus la place à partir du **IIe siècle**, à **seulement deux noms**.
- le droit de porter la **toge**.
- parler le **latin** (même si dans certaines provinces orientales de l'Empire, on parle surtout le grec).

### ***Avec l'extension de l'Empire, une accession à la citoyenneté en fonction de la cité de naissance (droit du sol)***

Tous les habitants de l'Empire ne sont pas citoyens romains, leur citoyenneté **dépend** de leur **lieu de naissance** (droit du sol) :

#### ***L'Italie***

- **L'Italie** bénéficie d'une **situation privilégiée** : ses **habitants libres**, nés sur son sol, sont **citoyens romains** (comme ceux de la cité de Rome). Ils sont environ entre **5 et 8 millions d'habitants** (l'Empire compte entre 50 et 80 millions d'habitants et Rome 1 million d'habitants : ville la plus peuplée du monde méditerranéen).

#### ***Cité de droit romain***

- **cités de citoyens romains ou de droit romain** : au sommet de la hiérarchie. Leurs habitants ont la **pleine citoyenneté romaine**. Leurs **institutions** sont globalement **calquée sur celles de Rome**. Les habitants ont donc une **double citoyenneté** : la **citoyenneté romaine**

**et la citoyenneté de leur cité.*****Cité de droit latin***

- **cités latines ou de droit latin** : les habitants qui exercent des **charges municipales (bourgeoisie locale)** reçoivent à la **sortie de leur fonction, la citoyenneté romaine**. Ce qui veut dire que **tous les membres du sénat local** deviennent **progressivement citoyens romains** : c'est le **système de la promotion civique**.

***Cités pérégrines***

- **cités pérégrines** : c'est l'**échelon inférieur**. Elles sont considérées comme **étrangères** et **conservent** leur **système d'administration antérieur à la conquête** romaine. Les **pérégrins (étrangers)** sont **sujets de Rome et non citoyens**, ils paient un **lourd impôt** en tant que **cité assujettie**. Ces cités peuvent devenir cité de droit latin.

**2°- Une accession à la citoyenneté facilitée et encouragée*****Une autre forme d'accession à la citoyenneté : la naturalisation***

La **citoyenneté romaine s'ouvre aux hommes libres**, elle vient en **récompense de mérites particuliers avant son extension générale**. Par exemple, l'empereur a la possibilité d'accorder la citoyenneté à d'**anciens soldats** qui ont servi 26 ans dans l'armée (**les vétérans**). C'est une **promotion à la citoyenneté** en **récompense de leur dévouement**.

La citoyenneté peut être acquise individuellement ou collectivement, c'est une forme de **naturalisation**.

### 3°– Une romanisation généralisée

#### a- Dossier pp. 60-61 : La Gaule et la table claudienne

##### *La Gaule romaine en plusieurs étapes*

La **Gaule** est **totalemtent soumise** à Rome à partir des conquêtes de Jules César au **milieu du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.**

Seule la Narbonnaise, conquise auparavant, offrait aux élites gauloises la possibilité de suivre le ***cursus honorum***.

##### *Claude empereur romain, né en Gaule étend la citoyenneté romaine à tous les notables gaulois*

**Claude** (empereur de Rome de 41 à 54, né à Lyon) dans un désir de pacification et d'intégration **octroie ce droit aux autres magistrats de de la Gaule** non sans s'attirer les critiques de la parts de sénateurs romains pour qui la guerre contre les Gaulois est encore proche. Les trois Gaules sont des provinces impériales.

#### b- L'extension de la citoyenneté à tout l'Empire : l'édit de Caracalla

##### *Une étape majeure, la citoyenneté pour tous les hommes libres de l'Empire en 212*

**En 212, Caracalla publie un édit qui accorde la citoyenneté à tous les hommes libres de l'Empire** et non plus à une seule élite de notables. En réalité, ce n'est que l'aboutissement d'une politique progressive d'octroi du droit de cité. *Les auteurs anciens, contemporains de Caracalla en ont peu parlé, ce qui veut dire que le processus était bien*

avancé.

#### 4° - **Malgré une accession large à la citoyenneté, il existe de nombreux exclus**

##### ***Des exclus de la citoyenneté : les femmes***

- les **femmes** : les plus nombreuses, comme à Athènes. Les Romains ne peuvent concevoir de leur accorder à la citoyenneté car ils pensent que par nature la femme est inférieure à l'homme. Elle est **sous tutelle masculine toute sa vie** et est considérée comme une **éternelle mineure**.

##### ***Les pérégrins***

- les **étrangers** : ce sont des **hommes libres vivant sur le territoire romain** mais ne jouissant **ni du droit de citoyenneté romain ni du droit latin**. Ils **vivent dans les cités sous leurs propres lois**.

##### ***Les esclaves***

- les **esclaves** : entre **10 et 20 % des habitants d'une cité**. **Mais**, contrairement à Athènes, les Romains font un **recours massif à l'affranchissement** : les **maîtres peuvent accorder la liberté à leurs esclaves** (qui deviennent des **affranchis**). En tant qu'affranchis, ils deviennent des **citoyens romains** mêmes si ils ont des **droits inférieurs**. **Leurs enfants** acquièrent **tous les droits de la citoyenneté**, y compris la possibilité de faire une carrière de magistrats.

**Questions de compréhension 5** (à faire à la maison, après avoir travaillé la partie précédente, vous ne devez pas avoir le cours sous les yeux pour répondre afin de faire travailler votre mémoire et votre

*compréhension, réponse sur la feuille de couleur et correction en classe sur la feuille de couleur, pensez à laisser de la place pour la correction)*

**1° - Quels sont les critères pour être citoyen romain ?**

*Attention au critère du lieu de naissance !*

**2° - Quelles sont les différentes catégories de cité romaines ? Quels droits donnent-elles à leurs habitants ?**

*L'administration basique de l'Empire était finalement réalisée au niveau de la cité, qui comptait un centre urbain, et un territoire sur lequel se situaient différentes entités rurales (une division semblable à celle que l'on peut trouver en Grèce, entre la cité, astu, et son territoire, chorâ) . Appelée ciuitas en latin, c'est là que se prenaient la plupart des décisions, d'abord sur la manière de fournir à l'Empereur ce qu'il demandait, ensuite sur la manière d'utiliser ce qui restait.*

*Les cités de l'Empire pouvaient relever de différents statuts:*

- Les cités pérégrines sont des cités étrangères, n'ayant reçu aucun statut de Rome. Elles peuvent être de trois types: libres, fédérées ou stipendiaires (c'est-à-dire qu'elles paient l'impôt).*
- Les cités de droit latin (ius latii) sont au niveau de base du droit. Ce statut fut utilisé comme instrument de la romanisation, pour attirer les cités vers des institutions compatibles avec l'Empire.*
- Les cités de droit romain, enfin, ont le plus haut statut, légalement similaires à celui de Rome. Ceux qui y naissent gagnent automatiquement la citoyenneté romaine, et elles sont dispensées de certains impôts.*

**3° - Y avait-il d'autres moyens d'accéder à la citoyenneté en dehors du lieu de naissance ?**

*Naturalisation*

**4° - Quelles grandes étapes d'extension de la citoyenneté connaît l'empire ? A l'initiative de qui ? Quelles en sont les raisons ? Quelle différence montrent-elles avec la conception grecque ?**

**5° - Pourquoi peut-on dire qu'il s'agit quand même toujours d'une citoyenneté restrictive ?**

**A l'issue du travail sur cette partie, vous êtes capable de :**



- Expliquer quels sont les critères pour être citoyen athénien et qui sont les exclus de la citoyenneté athénienne ;
- expliquer pourquoi la citoyenneté athénienne est restrictive et donc la démocratie incomplète ;
- Quels sont les critères pour être citoyen romain et qui sont les exclus de la citoyenneté romaine ;
- expliquer pourquoi la citoyenneté romaine est restrictive ;
- expliquer l'organisation de l'empire romain entre ses différents provinces et les différents cités ;
- expliquer ce qu'est la Table claudienne et ce qu'est l'Edit de Caracalla.

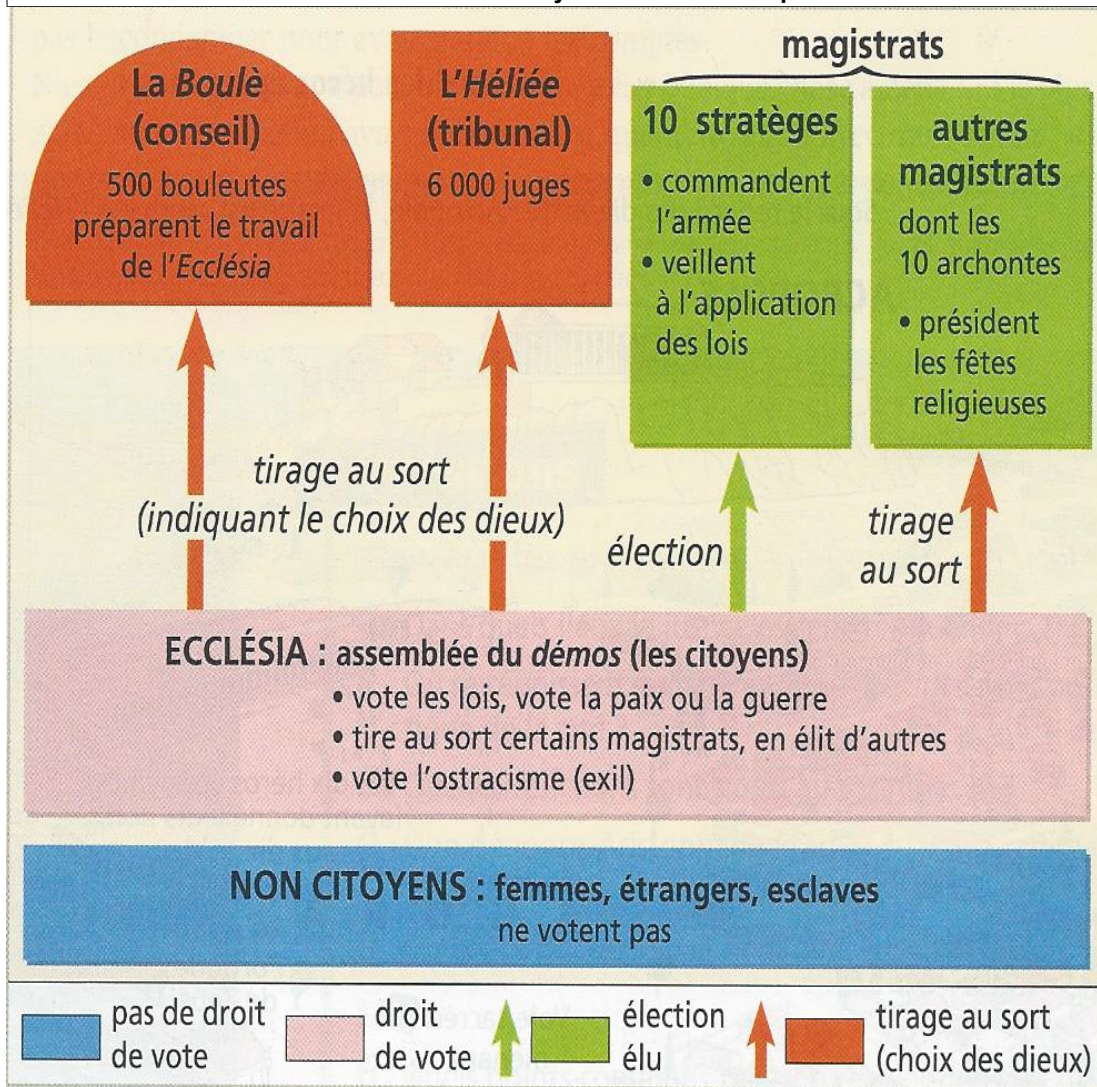


**Objectif 3** : *Découvrir et comprendre l'exercice de la citoyenneté à Rome et à Athènes*

### **III- L'exercice de la citoyenneté**

#### **A)- Le fonctionnement des institutions**

##### **1°- À Athènes**



### 1° – En quoi les institutions athéniennes sont-elles démocratiques ?

**R. 1** – L'**origine du pouvoir** vient du **démos** c'est-à-dire de l'**ensemble des 40.000 citoyens**. C'est le peuple-citoyen qui est souverain.

### 2° – Quels sont les pouvoirs de l'Assemblée ?

**R. 2** – L'**Assemblée**, nommée l'ECCLÉSIA, a le **pouvoir législatif**, c'est-à-dire qu'elle **vote les lois**, mais elle décide aussi de la guerre et sanctionne les «mauvais» citoyens au moyen de l'ostracisme.

### 3° – Qu'est-ce qu'un ostracisme ?

**R. 3** – Un **ostracisme** est une procédure suivie par l'Assemblée. Les citoyens inscrivent sur un **tesson de céramique (ostrakon)** le **nom de la personne à exclure** de la cité pour un **temps déterminé**, car il aurait commis une **faute grave à l'encontre de la cité**. C'est un **acte très grave** pour l'ostracisé, car en exil, il **n'est plus**

**protégé par la cité** et peut devenir esclave dans le pire des cas.

### 4° – Qu'est-ce que l'Héliée ?

**R. 4** – L'Héliée est le **tribunal populaire** de la cité. Elle est composée de **6000 héliastes** qui ont pour charge de **juger les accusés**.

### 5° – Qu'est-ce qui témoigne de la volonté d'une stricte égalité entre citoyens ?

**R. 5** – Le **tirage au sort** est une **pratique courante** **sauf pour les hautes fonctions ou magistratures comme stratège**. Les **résultats** sont considérés comme étant la **volonté des dieux**. **Chaque citoyen** peut être **élu ou tiré au sort pour exercer une magistrature et** a le **droit de vote**.

### 6° – Qui commande réellement la cité ?

**R. 6** – On l'a vu c'est une **démocratie directe**, car les citoyens commandent directement la cité (vote des lois ...). mais en **réalité** on s'aperçoit que ce sont des **magistrats et en particulier les stratèges qui dirigent vraiment la cité**. Ce sont souvent des **hommes riches et influents**, comme **Périclès qui sera réélu de 443 à 429**.

### 7° - Comment pouvez-vous expliquer l'expression « religion civique » à l'aide des documents ?

**R7**. Religion obligatoire, organisée par les institutions civiques.

**Questions de compréhension 6** (à faire à la maison, après avoir travaillé la partie précédente, vous ne devez pas avoir le cours sous les yeux pour répondre afin de faire travailler votre mémoire et votre compréhension, réponse sur la feuille de couleur et correction en classe sur la feuille de couleur, pensez à laisser de la place pour la correction)

1° - vérifiez que vous êtes capable de refaire le schéma sur les institutions et que vous êtes capables de l'expliquer.

2° - Quelles sont les institutions législatives, quelles sont les institutions exécutives, quelles sont les institutions judiciaires ?

## 2°- Dans l'Empire romain

**Culte impérial** : A la fois les hommages rendus à l'empereur de son vivant et le culte rendu aux empereurs morts, divinisés sur décision du Sénat de Rome.

### a- A Rome

***A Rome, même si les institutions sont conservées, l'exercice du pouvoir est entre les mains de l'Empereur***

A partir de 27 av., les empereurs vont peu à peu concentrer tous les pouvoirs, le citoyen romain se retrouve ainsi, en partie, dépossédé de ses pouvoirs politiques, tout au moins au niveau de la direction de l'Empire. Mais, une certaine forme de démocratie locale est préservée.

Le **princeps**, l'empereur, premier des citoyens, concentre tous les pouvoirs : **chef unique des armées**, il **désigne les titulaires des principales magistratures de Rome**, peut **modifier la composition du sénat, contrôle la production des lois**. L'autorité de l'empereur repose aussi sur le fait qu'il **apparaît comme l'élu des dieux**.

Toutefois les institutions civiques romaines sont conservées (tout en étant vidées de leur contenu républicain). Par exemple le Sénat peut voter des lois, mais c'est l'empereur qui décide de la composition du Sénat.

**Magistrature** : fonction politique chargée du pouvoir exécutif.

### b- Le fonctionnement des cités

***Les cités ont un fonctionnement plus démocratique avec une participation d'une partie de la population à la vie politique***

Quelque soit leur statut, on retrouve dans les cités de l'Empire deux **organes traditionnels de l'organisation civique**.

Des **magistrats** exercent les **pouvoirs exécutifs**. Ils sont **nommés**

**tous les ans par l'Assemblée des citoyens.**

**La curie (ou sénat local)** (une 100aine de membres) représente le **pouvoir législatif et vote des décrets**. Elle est formée de **notables locaux nommés à vie**.

Les **cités de l'Empire** jouissent d'une très **large autonomie**. Les magistrats rendent la justice, gèrent les finances et font régner l'ordre public.

*Questions de compréhension 7 (à faire à la maison, après avoir travaillé la partie précédente, vous ne devez pas avoir le cours sous les yeux pour répondre afin de faire travailler votre mémoire et votre compréhension, réponse sur la feuille de couleur et correction en classe sur la feuille de couleur, pensez à laisser de la place pour la correction)*

1° - Quels sont les marqueurs urbains de la romanisation ?

2° - Quels sont les pouvoirs de l'empereur ?

3° - Pourquoi ne peut-on parler de démocratie dans la gestion de l'Empire romain ?

4°- Quelles sont les institutions d'une cité romaine ? Peut-on parler de démocratie ? Justifiez votre réponse.

## B)- Les droits et les devoirs des citoyens

### 1°- L'exercice de la citoyenneté à Athènes

#### *Les devoirs du citoyen athénien en fonction de sa fortune*

Les **devoirs** sont **proportionnels à la fortune** :

le citoyen doit **participer à la vie de la cité**, financièrement et physiquement.

Il doit faire des **sacrifices**, **défendre la cité** en cas de guerre. Il se doit d'**entretenir les chevaux de l'armée**. En tant que **triérarque**, il doit fournir l'équipement du bateau, la trière et payer l'équipage du navire de guerre.

En cas de **non respect de ces devoirs**, il peut être **ostracisé**.

La **citoyenneté athénienne** n'est **pas que politique**, elle comporte donc aussi des **obligations militaires et religieuses**.

En revanche, si le citoyen n'a **pas de fortune**, il doit quand même participer à la guerre mais **au lieu d'être hoplite ou cavalier**, il sera **rameur sur les trières**.

Les **droits** :

#### *Les droits du citoyen athénien*

lui seul peut **posséder ou acheter une terre ou une maison**, exercer des **magistratures**, participer aux **banquets qui terminent certaines fêtes religieuses**. Le citoyen athénien est tenu de **respecter la religion athénienne qui est une religion polythéiste**.

## La religion civique

Les Athéniens **ne séparent pas vie politique et vie religieuse**. C'est ce qu'on appelle une **religion civique**. Toute séance à l'Ecclesia commence par un sacrifice, généralement un porcelet.

La religion fut utilisée par le pouvoir politique pour **consolider la communauté civique**. Ce fut le cas avec la **construction des temples sur l'Acropole dont le plus célèbre le Parthénon**.

**Périclès** fit construire ce temple somptueux de **447 à 432**. Il est dédié à **Athéna**, déesse protectrice d'Athènes. Il a voulu **montrer la grandeur d'Athènes et la supériorité du système démocratique** qui a permis cette réalisation.

### *La frise des Panathénées, illustration de la vie religieuse de la cité*

#### **Les Panathénées, une fête à la gloire d'Athènes**

La **frise dite des Panathénées** est un des fleurons de l'art grec. L'engouement qu'elle a suscité au XIXe siècle explique la **dispersion en plusieurs musées des dizaines de plaques qui se trouvaient à l'origine sur le mur intérieur du Parthénon**. Il existe un certain nombre d'**incertitudes sur son auteur (Phidias (?)) et sur l'interprétation de cette frise** : la procession est figurée de manière incomplète, à une époque difficile à déterminer. Une gigantesque frise (160 m de long) entoure l'intérieur du temple : il s'agit de murs sculptés en bas-reliefs où était montrée avec un grand luxe de détails la procession complète des Athéniennes lors de la fête des Grandes Panathénées. Cette frise, pour l'essentiel, est au British muséum de Londres.

La fêtes des Panathénées donnait lieu à de **grandes réjouissances**. C'était la **fête** de la **cité toute entière** : une **cérémonie organisée par la cité** qui révèle l'**imbrication de la**

**politique et de la religion**. Une **procession** qui **réunit toute la communauté** : le **trajet** associe **tous les espaces civiques, les citoyens et les habitants libres**. Mais **au final**, chacun reste **cantonné à sa place**. L'**intégration** permise par la religion ne fait pas oublier ni la **diversité**, ni l'**inégalité** des différents statuts.

**Des jeunes filles (les ergastines)** avaient **tissé le nouvel habit qui revêtirait la statue de la déesse, le péplos**.

A la suite d'une **longue procession qui se dirige vers l'Acropole**, des **sacrifices** sont accomplis devant le grand autel d'Athéna avant une **distribution hiérarchisée de viandes**. Les catégories habituellement exclues de la sphère politique **sont parties prenantes de cette grande festivité**. **Les métèques** sont **intégrés** à la **procession mais dans les derniers rangs** et remplissent une **fonction subalterne**. Les **femmes** jouent un **rôle religieux**, mais par exemple les ergastines restent **cantonnées dans une fonction traditionnellement féminine** – la production de textile.

Les **Panathénées** sont **organisées par l'Ecclesia sur les recommandations de la boulé**. Les **lois de la cité sanctionnent les manquements aux rituels**.

**Questions de compréhension 8** (à faire à la maison, après avoir travaillé la partie précédente, vous ne devez pas avoir le cours sous les yeux pour répondre afin de faire travailler votre mémoire et votre compréhension, réponse sur la feuille de couleur et correction en classe sur la feuille de couleur, pensez à laisser de la place pour la correction)

1° - Quels sont les droits et les devoirs du citoyen athénien ?

2° - Que signifie la notion de « religion civique » ?



## 2°- Dans l'Empire romain

### ***Les privilèges du citoyen romain***

La citoyenneté romaine assure à celui qui la possède un **statut juridique privilégié, unifié dans tout l'Empire et qui prime sur les droits locaux**. Ainsi, le citoyen bénéficie d'une **garantie judiciaire** : il ne peut être **jugé que devant des magistrats romains et il peut recourir au jugement de l'Empereur en dernier recours**.

### ***Les devoirs du citoyen romain***

Il a également des **obligations** : il doit effectuer le **service militaire**, il sert dans la légion, son **service est plus court et mieux rémunéré que celui des autres soldats**.

Le citoyen **ne paie pas d'impôts directs, à l'inverse des non citoyens**. En revanche, il paie des **impôts indirects** comme, par exemple, une taxe de 5 % sur les héritages.

**Le cursus honorum** : qui en latin signifie **carrière des honneurs** ou, littéralement, «course des honneurs» était l'ordre d'accès aux magistratures publiques.

*Cet ordre était obligatoire, permettait de gagner les compétences et d'avoir pour magistrats suprêmes des hommes mûrs et expérimentés.*

*L'historien Paul Petit décrit ainsi le cursus possible d'un fils de sénateur :*

- *La carrière commençait à 17 ans par une année dans les fonctions administratives ou juridiques du vigintivirat (Le Vigintivirat est le premier échelon de la carrière sénatoriale dans la Rome antique. Il s'agit d'un collège de 20 citoyens ayant déjà 18 ans, élus chaque année et réparti en 4 sous-collèges :*
  - *trois citoyens chargés de contrôler la frappe des monnaies*
  - *collège de dix juges chargés des litiges mineurs (en latin stlis, stlitis) , notamment pour les affaires de succession.*

- *collège de quatre chargé de contrôler l'entretien des rues de Rome.*
- *composé de trois citoyens chargé de la police nocturne de Rome.) dont les enfants des grandes familles pouvaient se dispenser.*
- *un an (parfois moins) de service militaire à 18 ans, comme tribun légionnaire laticlave (officier) dans une légion*
- *questeur (magistrat romain chargé des finances) à 25 ans, magistrature qu'accompagnait l'inscription au Sénat*
- *édile (magistrat) ou tribun de la plèbe (magistrat représentant la plèbe) à 27 ans*
- *préteur à 30 ans, qui offre en plus des fonctions juridiques, des postes importants : légat de légion, légat adjoint d'une grande province ou légat d'une province dite prétorienne, préfet du trésor (ærarium), curateur à Rome*
- *consul à partir de 33 ans, le plus souvent consul suffect, titre honorifique qui donnait accès aux postes de légat de province, voir proconsul en Asie ou en Afrique, province les plus enviées.*
- *consul ordinaire ou éponyme, sommet du cursus pour les hommes les plus appréciés, qui pouvait s'enchaîner sur la préfecture de la Ville (gère la ville de Rome quand l'empereur est absent).*

*Les conditions d'âge pouvaient faire l'objet de dispenses.*

**Questions de compréhension 9** (à faire à la maison, après avoir travaillé la partie précédente, vous ne devez pas avoir le cours sous les yeux pour répondre afin de faire travailler votre mémoire et votre compréhension, réponse sur la feuille de couleur et correction en classe sur la feuille de couleur, pensez à laisser de la place pour la correction)

**1° - Quels sont les droits et les devoirs du citoyen romain ?**

**A l'issue du travail sur cette partie, vous êtes capable de :**

- Décrire le fonctionnement des institutions à Athènes, à Rome et dans les cités romaines ;
- décrire les droits et les devoirs des citoyens romains et athéniens ;
- ce qu'est la religion civique à Athènes et ce qu'est la religion civique à Rome.

## Objectif 4 : Produire un bilan sur la citoyenneté et la démocratie dans l'Antiquité

### IV- La démocratie en débat

#### A)- La contestation de la réalité démocratique à Athènes

***A Athènes, la démocratie ne va pas de soi et sera régulièrement remise en question***

Le bien fondé du régime démocratique n'a **pas toujours fait l'unanimité** au sein de la société athénienne. En dépit des affirmations de Périclès, les **inégalités de richesses** ne permettent pas à tous de profiter de la plénitude de leurs droits politiques et la **réalité du pouvoir est confisquée par quelques-uns**.

Les **adversaires** de la démocratie dénoncent ce système qui, selon eux, **pousse à la guerre pour trouver les ressources nécessaires à son fonctionnement et doutent de la capacité du dèmos à exercer sa souveraineté** : les oligarques souhaitent enlever la main-mise du petit peuple (trop peu éduqué et donc facilement manipulables par les démagogues) sur les institutions. La **contestation** est le plus souvent **pacifique** (au sein des écoles de philosophie ou par le biais de pièces de théâtre) mais aussi prendre **un tour plus violent** (coups d'État oligarchiques).

Athènes a, malgré l'apparente démocratie, été de plus en plus le régime d'un seul. Le **pouvoir** a **souvent été confisqué** par des

**... et sera souvent confisquée au profit de petits groupes**

**personnes charismatiques, persuasifs, fortunés** (pouvant exercer la politique à plein temps et s'acheter les faveurs des uns et des autres). La **guerre du Péloponnèse a affaibli le régime démocratique** et à la mort de Périclès, Athènes fut dirigée par des démagogues.

Questions de compréhension 10 (à faire à la maison, après avoir travaillé la partie précédente, vous ne devez pas avoir le cours sous les yeux pour répondre afin de faire travailler votre mémoire et votre compréhension, réponse sur la feuille de couleur et correction en classe sur la feuille de couleur, pensez à laisser de la place pour la correction)

1° - Quelles sont les limites de la démocratie athénienne ?

## **B)- Inégalités sociales et civiques dans l'Empire romain**

**A Rome, la différence de catégorie sociale organise la société**

**Une société très inégale et hiérarchisée**

Contrairement à ce qui se passe à Athènes, l'isonomie n'existe pas à Rome : les **citoyens romains ne sont pas tous égaux devant la loi**, les **différences** provenant surtout de leur **rang social**. La société romaine est en effet très **hiérarchisée**. Les **vieilles familles** possèdent **plus de prestige** même si il y a une **certaine mobilité comme le montre l'accession d'hommes nouveaux**. Ainsi d'anciens esclaves de la maison impériale accèdent-ils aux plus hautes fonctions. La puissance sociale se mesure à l'importance de la clientèle que l'on peut obtenir.

**Clientèle** : ensemble de citoyens attachés à un personnage public. En échange d'une protection matérielle et financière, le client

assure par son vote la carrière publique de son protecteur.

**Patricien** : (du latin pater, père) membre des vieilles familles de la noblesse romaine (descendants des premiers habitants de Rome), citoyens depuis l'époque de la république.

Ce terme s'oppose à **Plébéien** (peuple), qui désigne la plèbe, composée des chevaliers, des petits paysans propriétaires, des paysans ruinés, et des pauvres.

**Questions de compréhension 11** (à faire à la maison, après avoir travaillé la partie précédente, vous ne devez pas avoir le cours sous les yeux pour répondre afin de faire travailler votre mémoire et votre compréhension, réponse sur la feuille de couleur et correction en classe sur la feuille de couleur, pensez à laisser de la place pour la correction)

1° - Comment est organisée la société romaine ?

2° - Dans quelle mesure est-elle inégalitaire ? Dans quelle mesure permet-elle aussi une certaine évolution sociale ?

**A l'issue du travail sur cette partie, vous êtes capable de :**



- Dire en quoi la démocratie athénienne a des limites ?
- Dire comment la société romaine est organisée et pourquoi elle est profondément inégalitaire ?

**A l'issue du travail sur cette séquence, vous êtes capable de :**

- d'expliquer ce qu'est la notion de démocratie, pourquoi on ne peut avoir une application unique et en quoi elle est liée à la définition du citoyen ;
- d'expliquer ce qu'est un citoyen, en quoi cette notion est liée à un contexte particulier et peut être très restrictive ;
- d'expliquer ce qu'est un citoyen à Athènes au Ve av. et comment s'applique la démocratie à Athènes ;
- d'expliquer ce qu'est un citoyen à Rome, comment cette notion a évolué et pourquoi ;
- d'expliquer pourquoi la gestion de l'Empire n'est pas démocratique mais aussi en quoi on peut parler de démocratie locale.